

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

93-558 du 26 NOVEMBRE 1993

DECRET N° _____/MFIRA/DGFP/DGCA/SAV.
Portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1988 de Monsieur MANSOUELA MAKIESSE (Jean Roger Axel), Professeur Certifié des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du ~~15 Mars 1992~~ ;

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I ;

(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22 Mai 1962 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/304-MJT-DGT-du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165/FP-BE du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement

(/u le décret n° 93/347 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérimaires des Ministres ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville en date du 20 Juillet 1989 ;

LE DECRET :

./.

NH
ARTICLE 1er.- Monsieur MANSOUELA-MAKIESSÉ (Jean Roger Axel,) Professeur Certifié de 3^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 pour le 4^e échelon de son grade à deux (2) ans.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

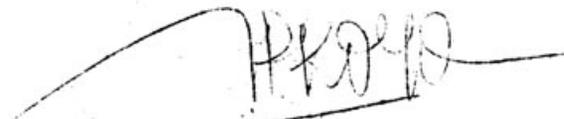
Brazzaville, le 26 NOVEMBRE 1993

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-



Jean Prosper KOYO.-

AMPLIATIONS.-

JORC..... I
DGFP/DGCA..... 4
DGFP/BST..... 4
DGB..... 2
DGF..... 2
MEN-CAB..... I
DOSSIER/DPAA.. 3
DOSSIER/DGFP.. 3
INTERESSE..... I
SGG/BC..... 3

